

Détenteur et propriétaire

Quelle différence pour un animal de compagnie ?

Deux rôles souvent réunis

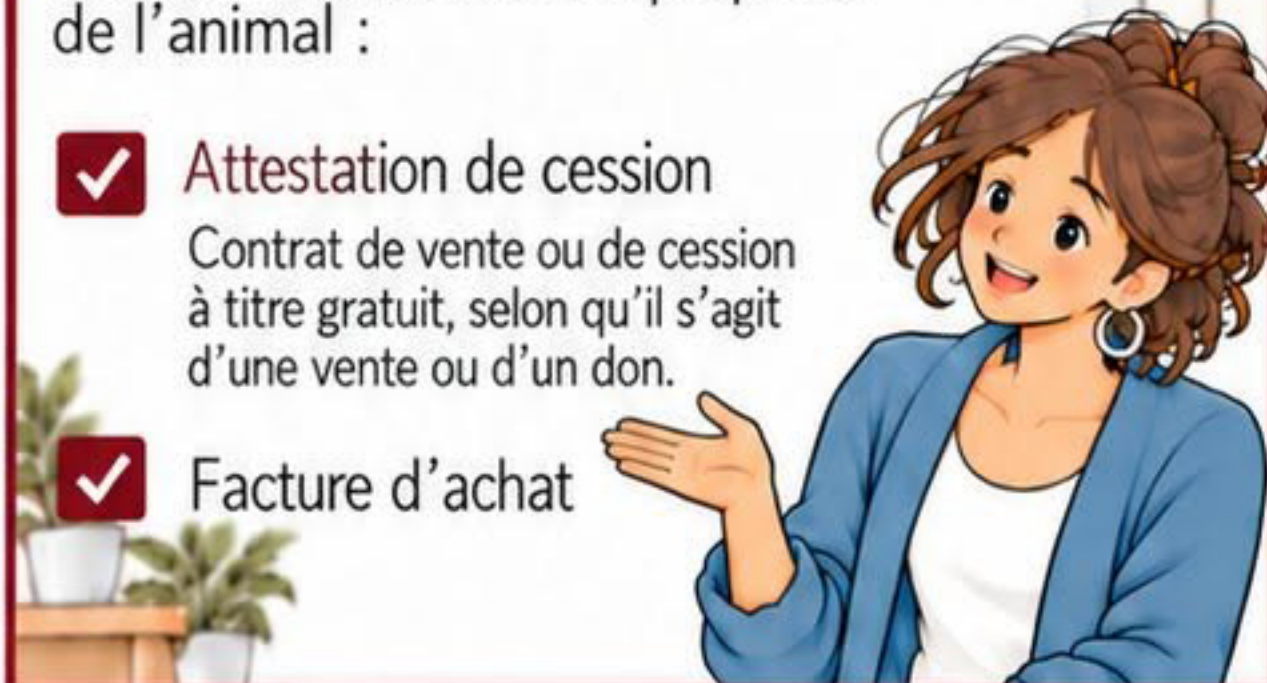


Le propriétaire

C'est la personne à qui l'animal appartient.

Documents attestant la propriété de l'animal :

- ✓ Attestation de cession
Contrat de vente ou de cession à titre gratuit, selon qu'il s'agit d'une vente ou d'un don.
- ✓ Facture d'achat



Le détenteur

C'est la personne chez qui l'animal vit au quotidien.

Elle peut s'en occuper sans en être propriétaire.



S'il en est le gardien, il est responsable des dommages causés par l'animal.

Code civil, art. 1243 (ancien art. 1385).



Sam s'en occupe. Claire reste propriétaire : elle ne lui a pas cédé son chien.

Ce que dit la carte I-CAD



Elle atteste l'enregistrement de l'animal et désigne son détenteur déclaré. Ce n'est pas un titre de propriété.

Propriétaire :

à qui l'animal appartient.

Détenteur :

chez qui l'animal vit.



Confier un animal à quelqu'un ne lui transfère pas sa propriété.